CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E22573** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2027**

ÉDITÉ LE 14/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/10/2026

Capital : 354 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS 78 B 219

Siret : 314 438 102 00043

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6329578

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141835541

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 141835541

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE

Sigle : R.P.L.

38 RUE DES CHARRONNERIES
ZAC DE GOURVILLE
45140 ORMES

Téléphone : 02 38 79 02 80 **Fax :**

Portable : 06 86 07 07 54

Responsabilité légale :
GESTION PATRIMOINE RIDOUX (882 680 002)

Site Internet :

E-mail : celine.fauvel@rplagarde.fr

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 073 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2194	Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques		16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/10/2026 16:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.